



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement
social et à la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser
et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par l'Association of United Families International et Howard Center for Family, Religion and Society, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Repenser et renforcer le développement social : cela commence avec la famille et se termine avec elle

La Déclaration du Sommet social relève à juste titre la nécessité de « reconnaître la famille en tant qu'unité de base de la société et d'admettre qu'elle joue un rôle clé dans le développement social. En tant que telle, elle doit être renforcée, en prêtant attention aux droits, aux capacités et aux responsabilités de ses membres » (26-h). Cette conception mérite la plus grande attention pendant que des organismes internationaux avancent dans la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après 2015. Le Programme à l'horizon 2030 lui-même réaffirme en outre, au paragraphe 11, la Déclaration du Sommet social.

Un cadre axé sur la famille

De plus en plus de travaux de recherche montrent que la famille est indispensable pour le bien-être de la société et pour ceux qui la composent. Les avantages que tirent les enfants et les adultes issus de familles comportant deux parents mariés comprennent : de meilleures chances de réussite scolaire, une diminution sensible de la pauvreté, une meilleure santé physique et mentale, une criminalité moindre dans les communautés et une socialisation plus saine. Ces avantages bénéficient ensuite directement à la société et à la nation. (Voir Susan L. Brown, « *Marriage and Child Well-Being: Research and Policy Perspectives* », *Journal of Marriage and Family*, Oct. 1, 2010).

Même dans des situations d'extrême pauvreté, le facteur qui a le plus d'influence sur les revenus des personnes est leur appartenance à une famille solide, stable (*Strengthening the Family: Implications for International Development*, UN University Press 1995, page 1). À cette fin, United Families International a élaboré une brochure intitulée « L'avantage du mariage », qui peut être téléchargée de son site web : http://unitedfamilies.org/downloads/Marriage_Guide.pdf. L'ouvrage « La famille et les OMD – Utilisation du Capital famille pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement » a été écrit pour montrer comment atteindre les objectifs internationaux en mettant l'accent sur l'unité de la famille. Les informations qu'il contient sont utiles également pour le Programme de développement pour l'après 2015 (Agenda 2030). Le livre est le fruit d'un effort collectif du Howard Center for Family, Religion and Society, d'United Families International, de Family First Foundation et du Doha International Institute for Family Studies and Development.

Appui à toutes les étapes de la vie

Le développement social commence au moment de la conception et se poursuit jusqu'à la mort. Au cœur de tout développement social se trouvent les relations - des relations qui ont leur genèse dans une famille, à commencer par la mère et le père.

À l'appui du droit à la vie, nous :

1. Mettons l'accent sur les soins essentiels de santé maternelle, prénatale et postnatale;

2. Encourageons la naissance d'enfants en bonne santé, et nous opposons aux méthodes coercitives pour limiter la taille de la famille;

3. Nous opposons aux efforts visant à promouvoir l'avortement;

4. Nous opposons à l'éducation sexuelle intégrée et aux droits sexuels complets, qui contrarient les droits des parents de contrôler l'éducation de leur enfant (Déclaration universelle, 26-3) et peuvent être contraires aux valeurs religieuses (Déclaration du Sommet social, 25), et

5. Encourageons le respect de la dignité des personnes âgées et l'élimination de toutes formes de négligence, de mauvais traitement et de violence (Conférence de Madrid sur le vieillissement, article 5), reconnaissant que cela est mieux accompli dans des cellules familiales fortes et aimantes.

Conclusion

« En tant que composantes de base essentielles des sociétés, les familles ont un rôle crucial dans le développement social. Elles assument la responsabilité première de l'éducation et de la socialisation des enfants, tout en leur inculquant les valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la société ». (Rapport du Secrétaire général à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, A/66/62 - E/2011/4). Des familles fortes sont la clé de voûte d'un développement social efficace et durable dans le monde contemporain.

« Nous reconnaissons, par conséquent, que le développement social est au cœur des besoins et des aspirations de chacun dans le monde entier, et des responsabilités des gouvernements et de tous les secteurs de la société civile. Nous affirmons qu'en termes économiques et sociaux, les politiques et les investissements les plus productifs sont ceux qui autonomisent les personnes pour maximiser leurs capacités, leurs ressources et leurs opportunités ». (Déclaration du Sommet social, 7). Nous estimons que le lieu idéal pour développer ces « capacités, ressources et opportunités » se trouve dans une famille naturelle, forte, stable.

À cette fin, nous exhortons à l'engagement pour :

a) Placer la famille au centre des politiques économiques et de développement pour répondre de manière plus efficiente aux besoins des familles;

b) Échanger les bonnes pratiques sur les politiques familiales, étudier les problèmes que rencontrent les familles et recommander des solutions viables;

c) Veiller à ce que les états, les organismes et les organes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les institutions universitaires partagent les bonnes pratiques et les données dans le domaine de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques axées sur la famille et le bien-être familial.

Enfin, la famille, unité fondamentale et de base de la société, nécessite la reconnaissance consciente et l'inclusion par les organismes des Nations Unies et les autres institutions publiques. La force de la famille étant la force des nations, notre défi est de créer un cadre axé sur la famille pour le développement social, afin de nous aider aujourd'hui et demain à construire une culture de coopération et de partenariat et répondre aux besoins essentiels de tous les êtres humains.